



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX
Direction des Finances

ARRETE N° 2021-123

REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES AU MUSEE GUERRE ET PAIX A NOVION PORCIEN

NOMINATION DE NOUVEAUX MANDATAIRES

Le **PRESIDENT** du **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

VU l'arrêté n°111 en date du 30 avril 2003 portant institution d'une régie de recettes et d'avances au Musée « Guerre et Paix en Ardennes » à NOVION PORCIEN ;

VU la délibération de la Commission Permanente en date du 4 mai 2007 modifiant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 4 juin 2021 ;

VU l'avis conforme du régisseur en date du 2 juin 2021 ;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont nommés mandataires de la régie de recettes et d'avances au Musée Guerre et Paix à Novion Porcien, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avances au Musée Guerre et Paix à Novion Porcien, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- Mme Eva BILLET du 1^{er} au 31 juillet 2021
- Mme Isa BRAGANTINI du 1^{er} juillet au 31 août 2021
- Mme Margot DELVAUX du 1^{er} au 31 août 2021
- M. Maxime TOURTE du 29 mai au 31 août

ARTICLE 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal ;

Ils doivent les payer et les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

ARTICLE 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 9 JUIL. 2021

Le Président du Conseil Départemental

Noël BOURGEOIS
2021.06.17 06:22:02 +0200
Noël BOURGEOIS
Pré. 2021/06/15 16:27:45 1-4-8
Le Président du Conseil Départemental

«VU POUR ACCEPTATION »

Le régisseur titulaire

Maïson GILBERT

«VU POUR ACCEPTATION »

Le mandataire

Eva BILLET

17/06/21

«VU POUR ACCEPTATION »

Le mandataire

Isa BRAGANTINI

«VU POUR ACCEPTATION »

Le mandataire

Margot DELVAUX

22/06/2021

«VU POUR ACCEPTATION »

Le mandataire

Maxime TOURTE

18/06/21